

BGer 2C 1022/2017 vom 4. Dezember 2017

Bundesgericht, 2017-12-04, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_2C_1022_2017

FR: TF 2C 1022/2017 du 4 décembre 2017

IT: TF 2C 1022/2017 del 4 dicembre 2017

Regeste

Service civil | Politique de sécurité et de promotion de la paix

Erwägungen

E. 1

L'Organe d'exécution du service civil de l'arrondissement de Lausanne du Département fédéral de l'économie a adressé à X._____ un courrier daté du 23 novembre 2017 comportant une information relative au développement de l'armée précisant les modifications relatives au service civil en résultant qui entreront en vigueur le 1er janvier 2018, ainsi qu'un décompte personnel des jours de service civil, soit 77, restant à accomplir par l'intéressé. Ce courrier est dépourvu d'indication des voies de droit.

E. 2

Par courrier du 2 décembre 2017, X._____ dépose un recours au Tribunal fédéral contre le courrier du 23 novembre 2017. Il se plaint de ce que la durée de son service civil est raccourcie de 23 jours. Il expose que la convention passée avec son établissement d'affectation devait durer jusqu'au 28 janvier 2018 et que la décision du 23 novembre 2017 réduit cette durée au 5 janvier 2017, ce qui le prive d'une rémunération.

E. 3

Selon l'art. 83 let. i de la loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral (LTF; RS 173.110), le recours en matière de droit public auprès du Tribunal fédéral est irrecevable contre les décisions en matière de service militaire, de service civil ou de service de protection civile.

E. 4

Le présent recours est ainsi manifestement irrecevable (art. 108 al. 1 let. a LTF) et doit être traité selon la procédure simplifiée de l' art. 108 LTF , sans qu'il y ait lieu d'ordonner un échange d'écritures. Il se justifie de ne pas percevoir de frais de justice (art. 66 al. 1 LTF). Il n'est pas alloué de dépens (art. 68 al.1 et 4 LTF). Le recours est transmis au Tribunal administratif fédéral comme objet de sa compétence (art. 63 al. 1 de la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le service civil [LSC; RS 824.0]).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.